



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Modernisation du régime de protection de l'environnement : il faut se doter de moyens dignes du 21^{ème} siècle

Lévis, le 26 février 2015 – Le Conseil Régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) accueille avec beaucoup d'enthousiasme l'annonce du ministre du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, portant sur une modernisation en profondeur du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La LQE date déjà depuis plus de 40 ans et malgré sa mise à niveau périodique, elle demande certaines modifications afin de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux, tout en tenant compte des préoccupations sociales et des objectifs de prospérité économique actuels. Elle doit s'harmoniser absolument avec les énoncés de la Loi sur le développement durable.

Le CRECA considère également que la modernisation du cadre législatif environnemental devra identifier les modalités et les outils nécessaires pour que le MDDELCC et les organismes voués à la protection de l'environnement répondent mieux à leur mission respective. Tel que préconisé dans le mémoire du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 déposé à la Commission des transports et de l'environnement, le MDDELCC doit disposer des ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de ses responsabilités. De plus, il sera important que ce chantier d'actualisation législative mise aussi sur des outils incitatifs de protection de l'environnement, contrairement aux outils restrictifs ou punitifs priorisés jusqu'à présent.

« Certaines régions du Québec ont vécu ou vivent encore avec un passif environnemental important dû à la désuétude de la législation environnementale actuelle. La modernisation souhaitée de ce cadre législatif devra minimiser l'augmentation de ce passif à l'avenir. Nous espérons également que, le futur cadre législatif portant sur la procédure d'évaluation environnementale permettra d'intégrer l'évaluation environnementale stratégique comme mécanisme obligatoire d'analyse lors de l'évaluation d'enjeux sociétaux d'envergure» fait valoir M. Guy Lessard, président du CRECA.

À propos du CRECA

Interlocuteur régional privilégié du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le CRECA est un organisme sans but lucratif issu du milieu, qui, depuis 1991, travaille activement à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement dans la région de Chaudière-Appalaches.

Source : Guy Lessard
Président, CRECA
Téléphone : 418-832-2722
Courriel : cosmin.vasile@creca.qc.ca